

L'écriture inclusive se retrouve réduite, à tort, au point médian

Tribune co-signée avec Raphaël Haddad
parue dans *lemonde.fr* le 27 avril 2021

Non seulement l'écriture inclusive ne se limite pas au point médian, mais un usage aménagé et moins systématique de celui-ci est possible, affirment, dans une tribune au « Monde », Raphaël Haddad, fondateur de l'agence Mots-clés, et Eliane Viennot, professeure émérite de littérature.

[titre et intertitres du journal. Le titre proposé était : « Écriture inclusive : on n'est pas sourd-es ! » La rédaction a ajouté des guillemets aux termes portant une abréviation inclusive, et elle a modifié le titre « professeuse » pour « professeure »]

La voici de retour. L'écriture inclusive. Cette fois, c'est une [proposition de loi prônant son interdiction](#) qui met le feu aux poudres, en charriant postures et « fake news ». À nouveau, des « élu-es » qui n'ont jamais appuyé le moindre projet de réforme de l'orthographe s'alarment des difficultés posées par cette pratique.

À nouveau, le spectre du péril mortel est agité et l'écriture inclusive accusée d'être le bras armé du grand capital... ou de l'indigénisme. Et, à nouveau, elle se trouve réduite, à tort, au point médian. Vues sous cet angle, ces controverses peuvent sembler navrantes. Mais elles peuvent aussi être considérées comme de formidables moments de délibérations publiques. C'est ce qui s'est passé à l'automne 2017, après la découverte de points médians dans un manuel scolaire.

Quatre mois d'âpres discussions ont permis de réaliser qu'il y avait désormais en France un accord à peu près complet sur le premier pilier du langage égalitaire (ou non sexiste, ou épïcène, ou inclusif) : la nécessité de nommer les femmes accédant aux plus hautes fonctions avec des noms féminins. Réitérée dans la [circulaire d'Édouard Philippe](#) (la première sur ce thème qu'ait signée un premier ministre de droite), elle était enfin admise par l'Académie française, dont le rapport de février 2019 mettait un terme à une querelle de près de trois cent cinquante ans, et ne soufflait plus mot du « péril mortel » tant redouté quelques mois plus tôt.

Une fertile réflexion sur le langage

Plus généralement, la polémique sur l'écriture inclusive a engagé une fertile réflexion sur le langage. Toutes les strates de la société se sont emparées de la question. En témoignent les innombrables articles de presse, de blogs, de revues, d'études universitaires qui ont déjà vu le jour ou sont en préparation. Elle a également révélé l'extraordinaire désir de faire régresser les usages sexistes de notre langue et, donc, de notre société. Des entreprises, des syndicats, des administrations, des collectivités territoriales... passent à l'action.

Certes, quelques pans continuent de camper sur leurs vieilles habitudes. Contrevenant aux circulaires émises depuis 1986, la Légion d'honneur ne reconnaît toujours pas de « chevalières », ni d'« officières », ni de « commandeuses » – noms

pourtant vieux de plusieurs siècles. Sans parler de l'Académie, qui conserve, au mépris de ses propres recommandations, « son » secrétaire perpétuel. Mais le renouvellement des générations est à l'œuvre et fait diminuer chaque jour le nombre de ces anomalies.

Quant aux promoteurs et promotrices de l'écriture inclusive, dont nous sommes, elle les a incitées à réfléchir aux arguments des « opposant·es » et à affiner leurs recommandations, notamment à propos de la principale pomme de discorde : le point médian. Pas question de l'oublier là où il est utile, et notamment en tant qu'abréviation pour signifier qu'on parle de femmes et d'hommes (« lycéen·nes » s'oralise « lycéennes et lycéens »).

L'égalité femmes-hommes

Mais son usage peut être amélioré. Et limité. D'abord dans les mots au pluriel. Alors que son ancêtre, la parenthèse, nous avait légué l'habitude de redoubler le signe inclusif (« citoyen·ne·s »), il paraît aujourd'hui devoir jouer en solo (« citoyen·nes »). D'autres critiques ont porté leurs fruits, comme celle de la difficulté de lecture.

En réalité, l'abréviation est simple à lire lorsque les mots passent du masculin au féminin par un simple ajout de lettre(s) : dans « salarié·e » ou « professionnel·le », les deux mots sont là tout entiers. En revanche, les termes dont l'alternance se traduit par la substitution d'une finale à une autre sont plus ardues à déchiffrer et la désinence féminine est morcelée. Il est donc proposé d'oublier les « travailleur·euses sociaux·ales » et autres « agriculteur·rices ». Notre attention à l'égalité femmes-hommes ne s'en portera pas moins bien.

Dans ces cas, soit les mots seront écrits en entier (« les agriculteurs et agricultrices »), soit une reformulation leur sera préférée (« le monde agricole », « la paysannerie »). Le recours aux accords traditionnels (avec le terme le plus proche ou celui qui semble le plus important) permet aussi de limiter l'usage du point médian. « Les acteurs et les actrices présentes se sont prononcées en faveur du compromis » ne devrait choquer personne. Ne parle-t-on pas déjà des « droits et libertés fondamentales » ? Les textes qui combinent toutes ces ressources sont aussi lisibles que digestes, et les plus grandes maisons d'édition les acceptent.

La langue est le ciment de notre culture

Terminons donc par l'essentiel. Née des évolutions de notre société, où les femmes occupent désormais toutes les fonctions et n'entendent plus rester à l'arrière-plan de la photo, l'écriture inclusive n'est pas seulement le signe d'une aspiration égalitaire : elle en est aussi un moyen. Sa diffusion rapide depuis quelques années permet d'en percevoir les effets sociaux. Dans les organisations où elle est promue, elle engage une déconstruction des stéréotypes de genre qui fondent le sexisme ordinaire et donne de la force et de la légitimité à celles et ceux qui œuvrent à davantage d'égalité.

Parce que l'écriture est engageante, on ne peut pas d'un côté adopter l'écriture inclusive, de l'autre tolérer les agissements sexistes, les écarts de salaires manifestes ou l'absence de femmes dans les directions. Elle favorise aussi l'adhésion des jeunes, pour qui l'égalité femmes-hommes est la deuxième préoccupation, après le réchauffement climatique.

Réfléchir aux meilleures pratiques de l'écriture inclusive et aux moyens de la diffuser, mesurer sérieusement ses effets psychosociaux et son impact sur les inégalités, n'est-ce pas un programme plus utile que de la peindre, encore et encore, en péril

mortel ? La langue est le ciment de notre culture. Réjouissons-nous de la voir pensée, discutée, négociée.

Raphaël Haddad est docteur en sciences de l'information. Fondateur et directeur associé de l'agence Mots-clés, il est auteur de « Manuel d'écriture inclusive » (Mots-clés, 2016).

Eliane Viennot est professeure émérite de littérature et autrice de « Le langage inclusif. Pourquoi, comment » (iXe, 2018).